

CAVEC

Experts Comptables

Caisse d'Assurance Vieillesse des Experts-Comptables
21 rue de Berri
Tél. 01 44 95 68 10
www.cavec.org

MALADIE

- 6,5 % sur la tranche A des revenus (de 1 € à 34 308 € en 2009).
- 5,9 % au-delà et jusqu'à 5 plafonds S.S. (de 34 308 € à 171 540 €)

Exemples :

Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Cotisation annuelle	1 625 €	3 155 €	4 630 €	6 105 €

- **Prestations** - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants : frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie : vignette blanche vignette bleue	65 % 35 %
Hospitalisation : si <30 jours ou <K50 si >30 jours ou >K50	80 % 100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

- **Cotisations**

4 classes de cotisation 1, 2, 3 et 4 en fonction du revenu de l'année N-2 :

Revenus nets 2007	<= 15 550 €	<= 43 000 €	<= 75 960 €	> 75 960 €
Classe Prévoyance à retenir	1	2	3	4
Cotisation annuelle	138 €	276 €	552 €	828 €

- **Prestations**

Conditions d'application : Justifier d'une invalidité depuis au moins 6 mois - Le taux d'invalidité doit être au moins égal à 66%

- **Incapacité temporaire totale :** pas de prestations
- **Invalidité permanente 66% :** rente proportionnelle après 6 mois d'invalidité et jusqu'à 65 ans
- **Invalidité permanente totale (100%) :**

Classe Prévoyance	1	2	3	4
Rente mensuelle d'invalidité	530 €/mois	1 061 €/mois	2 122 €/mois	3 183 €/mois

Les Enfants des Experts-comptables atteints d'une invalidité totale et permanente perçoivent également une rente d'Orphelin.

- **Décès**

Classe Prévoyance	1	2	3	4
Capital Décès*	37 135 €	74 270 €	148 540 €	222 810 €
Rente orphelin jusqu'à 21 ans	176,83 €/mois	353,66 €/mois	707,33 €/ mois	1 061 €/ mois

RETRAITE

➤ Cotisations

➤ Régime de base :

8,6 % des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à 29 162 €, ouvrant droit à 450 points maximum
 puis **1,6 %** des revenus de l'exercice n-2 de 29 162 € à 171 540 €, ouvrant droit à 100 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 1 744 € : 150 €

Cotisation maximale : 4 786 €

Taxation en cas de non déclaration de revenus : 4 786 €

valeur du point retraite de base : 0,5272 € en 2009

- Régime complémentaire CAVEC obligatoire :

8 classes de cotisations obligatoires en fonction du revenu de l'année n-2.

Classes	A	B	C	D	E	F	G	H
Revenus nets 2007	< 15 550 €	< 31 100 €	< 43 000 €	< 62 055 €	< 75 960 €	< 91 155 €	< 127 615 €	> 127 615 €
Cotisation annuelle	480 €	1 802 €	2 843 €	4 444 €	7 087 €	10 811 €	12 012 €	15 015 €
Points acquis/an	48	180	284	444	708	1 080	1 200	1 500

valeur du point* = 1 ,061 € en 2009

*** En 2009, la valeur du point a été divisé par 5 mais les points acquis ont été augmentés dans la même proportion**

➤ Prestations :

Droits à la Retraite théoriquement acquis pour 40 années de cotisations.

- Régime de base des professions libérales : **nombre de points X valeur du point**

- Régime complémentaire CAVEC : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :

Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point

majorés de 10 % si 3 enfants élevés.

- Réversion conjoint :

• régime de base : 54 % de la retraite dès 55 ans si revenus inférieurs à 18 116,80 € par an.

• régime complémentaire : 100 % des droits acquis si cotisation de Conjoint, sans conditions de ressources.

Exemples

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles – Avec cotisations de réversion au Conjoint				
Régime de base	2 150 €	2 841 €	3 241 €	3 641 €
Régime Cavec	2 343 €	5 777 €	9 213 €	15 616 €
Total	4 493 €	8 619 €	12 454 €	19 257 €
- Droits de retraite théoriquement acquis en 40 années de cotisations				
Régime de base	678 €/mois	816 €/mois	847 €/mois	878 €/mois
Régime Cavec	637 €/mois	1 570 €/mois	2 504 €/mois	4 244 €/mois
Total	1 315 €/mois	2 386 €/mois	3 351 €/mois	5 122 €/mois

➤ Loi Fillon

Montants disponibles dans le cadre de la Loi Fillon : merci d'utiliser l'outil informatique DFS sur ELISA.